

N° 2019/E3/066

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Pierre GHIONGA AU NOM DU GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE - A CORSICA INDE A REPUBLICA »
- **OBJET** : SENSIBILISATION DES RANDONNEURS À LA SÉCURITÉ ET À LA PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SUR LES LACS ET FLEUVES DE CORSE

CONSIDÉRANT que, depuis le début du mois de juin 2019, les secours en montagne sont intervenus 53 fois sur l'île pour porter assistance à des randonneurs ;

CONSIDÉRANT la récurrence d'opérations de sauvetage qui auraient pu être évitées, en particulier celles dues à l'imprudence et à l'impréparation des randonneurs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préservation de notre écosystème, notamment des lacs et cours d'eau, berceaux d'une biodiversité rare ;

CONSIDÉRANT que l'écran total est l'une des causes principales de pollution de la mer Méditerranée et des lacs de montagne, et que plusieurs études ont reconnu que les crèmes solaires sont responsables du blanchiment des coraux ;

CONSIDÉRANT l'absence d'études relatives à l'impact des pollutions extérieures sur les lacs de Corse ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

DÉCIDE de mandater l'Office de l'environnement de la Corse afin qu'il organise une campagne de publicité visant à sensibiliser le public des dangers qu'ils peuvent rencontrer en randonnée ; ainsi que sur la nécessité de protéger l'environnement, et en particulier des lacs et cours d'eau, en évitant d'y introduire des substances polluantes.

DEMANDE que la baignade soit interdite dans tous les lacs de montagne de Corse avec mise en place immédiate de panneaux signifiant cette interdiction dans la réserve naturelle du Monte Ritundu où elle est déjà effective.

DEMANDE l'interdiction des tongs sur les sentiers de montagne corse, symbole de l'impréparation et de l'imprudence des randonneurs et responsables de l'augmentation des opérations de secours.